**LA SITUATION DE L’EUTHANASIE ET DU SUICIDE ASSISTÉ**

**AU CANADA**

Par Mgr Noël Simard, D.Th. Aumônier d’État et Évêque ponens

Dans le contexte d’une loi fédérale sur l’euthanasie et l’aide au suicide, loi qui sera votée au début de juin 2016, il est urgent de prendre conscience des menaces que cette loi pose à notre vivre ensemble et à la solidarité que nous devons manifester envers les membres les plus vulnérable de notre société. Beaucoup de raisons peuvent expliquer l’appui croissant que reçoivent l’aide au suicide et l’euthanasie. On pourrait parler de la perte du sens de la vie et de la foi. Mais dans notre société post-moderne, ce qui prime, c’est la valeur accordée à la liberté individuelle et à l’autonomie personnelle. Mais que fait-on du bien commun et de la solidarité? De plus, les tenants de l’euthanasie ont créé une confusion dans le langage, présentant les actes de l’euthanasie et de l’aide au suicide comme un bien et masquant leur aspect mauvais et périlleux pour l’humanité.

Depuis l’affaire Sue Rodriguez en 1993, beaucoup de groupes non confessionnels et confessionnels se sont opposés vigoureusement aux pratiques de l’euthanasie et de l’aide au suicide et à leur décriminalisation. Même si la loi fédérale C 14 sera votée, ces groupes et les évêques catholiques continuent leur travail pour s’assurer de la protection de la vie humaine, spécialement des personnes en situation de vulnérabilité, de la reconnaissance de la dignité de tous les citoyens et citoyennes jusqu’à leur mort naturelle, et de la défense du droit des médecins et membres du personnel de santé de refuser de pratiquer l’aide médicale à mourir ou d’y collaborer d’une quelconque façon.

Comment réagir comme Chevalier de Colomb face à la légalisation de telles pratiques? Premièrement, il faut rappeler que ces actes, même s’ils deviennent légalement admis ou permis, demeurent moralement inacceptables. Tout catholique, avant d’agir, se doit de former son jugement de conscience, non pas à partir d’une loi civile qui permet des gestes moralement mauvais mais à partir de la loi de Dieu inscrite dans son cœur et qui lui demande de protéger et de respecter la vie humaine jusqu’à sa fin naturelle. Deuxièmement, il faut redoubler d’efforts pour promouvoir les soins palliatifs, insister qu’ils soient accessibles à tous et refuser qu’ils incluent l’aide médicale à mourir qui n’est pas un soin.

Troisièmement, une très grande vigilance sera nécessaire pour contrer et dénoncer les abus et les dérapages qui vont survenir malgré les promesses de balises, de garanties et d’encadrement des pratiques. Une fois qu’une offense criminelle devient une pratique médicale acceptable ou un droit personnel, une fois que des médecins pourront mettre fin à la vie de personnes dont la vie est jugée difficile ou intolérable, il sera inévitable que des pressions soient faites sur les patients ou les membres des familles pour demander l’euthanasie. Le prétendu « droit à l’euthanasie » deviendra un devoir. De plus, d’autres pressions seront faites sur les médecins dits récalcitrants et qui refuseront de pratiquer l’euthanasie. Ceux-ci auront besoin de notre soutien lorsqu’ils invoqueront, le moment venu, le droit à l’objection de conscience.

Quatrièmement, s’informer auprès des pasteurs et des responsables de paroisses au sujet des pétitions contre l’euthanasie et des lettres à envoyer aux députés. Si possible, participer au rassemblement pacifique contre l’euthanasie qui aura lieu sur la Colline parlementaire à Ottawa le mercredi le 1 juin 2016 de midi à 13h30 et qui a comme thème : Tuer n’est pas un soin : la solidarité humaine, un remède à l’euthanasie et au suicide assisté.

Enfin, comme catholiques, nous nous devons de nous porter à la défense des membres les plus vulnérables de notre société. Plus que jamais, il nous faut entendre les appels répétés du pape François à être solidaires de ceux et celles qui se trouvent dans les périphéries de nos communautés, comme les personnes souffrant d’une maladie débilitante grave comme la maladie d’Alzheimer, les personnes handicapées, les personnes marginalisées ou exclues de notre dialogue social. Il nous parait primordial que ces personnes ne soient l’objet d’aucune pression et ne subissent aucune discrimination en raison de leur état ou de leur qualité de vie jugée trop pauvre ou presqu’inexistante.

Nous sommes conviés à la promotion d’une culture de la vie, dans laquelle chaque personne se sent responsable du bien-être des autres jusqu’à leur mort naturelle. À l’exemple du Bon samaritain qui a pris soin de son frère blessé et à moitié mort sur la route, faisons preuve de solidarité, d’amour et de vraie compassion. Car plus une société manifeste sa sollicitude pour ses membres les plus faibles et vulnérables, plus elle montre sa grandeur. Le Canada a besoin d’une aide au mourant et non d’une aide à mourir.

Publié dans l’*Étendard*, mai 2016